



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 12 décembre 2017

19 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 décembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 12 décembre 2017 à 19 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Compte Rendu du 16 novembre 2017

Délibérations

Contrat de contrôles Périodiques des Equipements des bâtiments communaux

Contrat de maintenance du matériel informatique

Dossier ALEC37 – Économie d'Énergie

Contrat maîtrise d'œuvre Salle Associative

Permis de construire – Autorisation Dépôt et Travaux

Dossier subvention DETR 2018

Dossier subvention FDSR 2018

Décisions

2017_08

2017-09

Divers

Projets 2018

Organisation des vœux

Spectacle 2018311312

Cèdre

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVALT Michel, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal du 16 novembre 2017.

DÉLIBÉRATIONS

DE 2017_065 - CONTRAT CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2018 à 2020

Vu le code des marchés publics

Vu l'obligation de réaliser un contrôle annuel des Installations Techniques dans les bâtiments communaux,

Vu la consultation des bureaux de contrôles sur une période de 3 ans,

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 - De confier le contrôle périodique des installations techniques dans les bâtiments communaux à Socotec Equipements Tours à Saint Avertin 37551,
- 2 - Accepte les termes du contrat présenté sur une période de 3 ans à partir de 2018.
- 3 - Les crédits seront inscrits au budget communal 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2017, de la réception le 14/11/2017 N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_065-DE Et de l'affichage le 14/12/2017

DE_2017_066 - CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE 2018 à 2020

Vu l'installation du matériel informatique et ses évolutions constantes,

Vu la nécessité de disposer d'une maintenance informatique,

Vu l'offre de ABS Informatique,

Considérant que la proposition répond à notre attente (aide au dépannage par téléassistance et dépannage avec interventions sur site illimitées),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier la maintenance du matériel informatique à ABS Informatique – 12 boulevard de Chinon – 37300 Joué-Lès-Tours.

- Accepte les termes du contrat présenté sur une période de 3 ans à partir de 2018.

- Les crédits seront inscrits au budget communal 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2017, de la réception le 14/11/2017 N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_066-DE Et de l'affichage le 14/12/2017

DOSSIER ALEC37 – ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose le dossier qui sera représenté en 2018

DE_2017_067 - CONTRAT MAÎTRISE OEUVRE RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE

Vu la délibération n°2017_010 du 26 janvier 2017 relative au contrat de maîtrise d'œuvre avec SOLiHA Indre-et-Loire – 303 rue Giraudeau – Tours 37058 sur le projet de réhabilitation d'un logement existant et création d'un logement dans une ancienne salle de classe,

Vu la décision de réhabiliter l'ancienne classe utilisée actuellement par les associations et intégrant l'espace du logement à la salle,

Vu la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux à H.T. 186 309.86 €

Vu la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre présentée par SOLiHA d'Indre-et-Loire, associé à M. Frédéric TEMPS, Architecte pour la partie Permis de Construire comprenant Mission de base et complément diagnostic,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 - Retient SOLiHA d'Indre-et-Loire – 303 rue Giraudeau – BP 75825 – 37058 TOURS Cedex et l'Architecte Frédéric TEMPS – 1.Allée de Richelieu – 37550 Saint Avertin, en mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour un montant H.T de 15 836.00 €.

2 - Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec SOLiHA d'Indre-et-Loire et Frédéric Temps, Architecte, dont une copie est annexée.

3 – La présente délibération rend caduque la délibération n° 2017_010 du 26 janvier 2017.

4 - Dit que des crédits seront inscrits au budget communal 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2017,
de la réception le 14/12/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_067-DE
Et de l'affichage le 14/12/2017

DE_2017_068 - RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - APPROBATION PROJET - PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire expose :

-Vu la délibération n°2017_67 du 12 décembre 2017 relative au projet de réhabilitation de la salle Associative sise 7.rue des Violettes et au contrat de maîtrise d'œuvre,

-Vu les réunions et les échanges entre les différentes parties relatives à des améliorations et des modifications du projet,

-Présente l'avant-projet sommaire établi par SOLiHA d'Indre-et-Loire – 303 rue Giraudeau – 37058 TOURS CEDEX, associé au cabinet Frédéric TEMPS, Architecte, représentants en qualité de Maître d'œuvre,

- Vu l'estimation du coût des travaux en phase Avant-Projet Sommaire,

- Vu l'obligation de déposer une demande de permis de construire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 / APPROUVE l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la salle à le Sentier dite Salle Associative 7.rue des Violettes.

2 / AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2017,
de la réception le 14/12/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_068-DE
Et de l'affichage le 14/12/2017

DE_2017_069 - RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE SUBVENTIONS DETR-FDSR

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu le projet de réhabilitation d'une salle associative (ancienne classe et ancien logement existants) sise 7.rue des Violettes - le Sentier, dont le coût prévisionnel des travaux H.T est de

- Cout de l'opération 206 427.00 €
- Maitrise Œuvre 15 836.00 €
- Mission SPS - Etude Diagnostics. 4 281.64 €
- Travaux..... 186 309.36 €

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, F.D.S.R. et susceptible de bénéficier des aides financières,

Se projette sur le plan de financement suivant :

	Base subventionnable				Autofinancement
Montant HT.....	186 309.86 €	202 145.86 €	186 309.86 €	202 145.86 €	
DETR : 28 %.....	52 166.76 €				
C.E.E		27 647.97 €			
Pays Loire Touraine...		28 800.00 €			
F.D.S.R : (Env.socle)..			6 809.00 €		
F.D.S.R : Env.Projet :15%.				30 321.87 €	
Emprunt-fonds Propres.....					60 681.40 €
Financement.....	52 166.76 €	56 447.97 €	6 809.00 €	30 321.87 €	206 427.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de réhabilitation d'une salle associative et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018
- Le Fonds de Solidarité Rurale 2018 (enveloppe socle et enveloppe projet)
- Le Pays Loire Touraine
- C.E.E

3 - Autorise Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2017, de la réception le 14/112/2017 N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_069-DE Et de l'affichage le 14/12/2017
--

DE_2017_069BIS - RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE SUBVENTIONS DETR-FDSR

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu le projet de réhabilitation d'une salle associative (ancienne classe et ancien logement existants) sise 7.rue des Violettes - le Sentier, dont le coût prévisionnel des travaux H.T est de

- Cout de l'opération 212 145.00 €
- Maitrise Œuvre 15 836.00 €
- Mission SPS - Etude Diagnostics. 9 999.64 €
- Travaux.....186 309.36 €

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, F.D.S.R. et susceptible de bénéficier des aides financières,

Se projette sur le plan de financement suivant :

	Base subventionnable				Autofinancement
Montant HT.....	186 309.86 €	212 145.00 €	212 145.00 €	212 145.00 €	
DETR : 28 %.....	52 166.76 €				
C.E.E		27 647.97 €			
Pays Loire Touraine....		28 800.00 €			
F.D.S.R. : (Env.socle)..			6 809.00 €		
F.D.S.R. : Env.Projet :15%.				31 821.75 €	
Emprunt-fonds Propres.....					64 899.52 €
Financement.....	52 166.76 €	56 447.97 €	6 809.00 €	31 821.75 €	212 145.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de réhabilitation d'une salle associative et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018
- Le Fonds de Solidarité Rurale 2018 (enveloppe socle et enveloppe projet)
- Le Pays Loire Touraine
- C.E.E

3 - Autorise Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

4 - Suite à une erreur matérielle, la présente délibération remplace et annule la délibération référencée 037-213701550-20171212-DE_2017_069-DE.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/2017,
de la réception le 21/12/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171212-DE_2017_069BIS-DE
Et de l'affichage le 14/12/2017

DIVERS

RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE : 7 rue des Violettes

Le Conseil Municipal décide de retenir l'option des matériaux « Menuiserie Aluminium et Sapin » pour la salle associative.

PROJET 2018

Monsieur le Maire présente un tableau des projets d'investissement pour l'année 2018, opérations déjà discutées en conseil. Ces projets seront revus, inscrits au budget 2018 par ordre de priorité et suivant les finances de la collectivité.

VŒUX 2018

Monsieur le Maire rappelle la date des vœux qui sont prévus le vendredi 12 janvier 2018 à 18heures 30 à la salle Eva Paris.

SPECTACLE 2018

Monsieur le Maire sollicite Mme Chanteloup Karine qui présente la maquette de la billetterie.

CPI DE MONTHODON

Monsieur le Chef de Centre sollicite la mise en place de clés triangle afin d'accéder au plus vite au stade de foot en cas d'intervention de l'hélicoptère du SAMU.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT LAURENT-EN -GÂTINES

Il est émis un avis favorable concernant la demande de l'Amicale sur l'organisation d'une course d'obstacle qui se déroulera le dimanche 17 juin 2018.

CÈDRE

Monsieur le Maire communique l'information sur le mauvais état de santé du cèdre et qu'il devra être coupé pour des raisons de sécurité. Le conseil souhaite un devis pour expertise précise d celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45

Le secrétaire

BEGAULT Laura

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 12 décembre 2017
par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
12/12/2017	DE_2017_065	CONTRAT CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2018 à 2020	310
12/12/2017	DE_2017_066	CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE 2018 à 2020	311
12/12/2017	DE_2017_067	CONTRAT MAÎTRISE OEUVRE RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE	311
12/12/2017	DE_2017_068	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - APPROBATION PROJET - PERMIS DE CONSTRUIRE	312
12/12/2017	DE_2017_069	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE SUBVENTIONS DETR-FDSR	312
12/12/2017	DE_2017_069BIS	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - FDSR	313

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 12 décembre 2017
par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
12/12/2017	DE_2017_065	CONTRAT CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2018 à 2020	310
12/12/2017	DE_2017_066	CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE 2018 à 2020	311
12/12/2017	DE_2017_067	CONTRAT MAÎTRISE OEUVRE RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE	311
12/12/2017	DE_2017_068	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - APPROBATION PROJET - PERMIS DE CONSTRUIRE	312
12/12/2017	DE_2017_069BIS	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - FDSR	313
12/12/2017	DE_2017_069	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE SUBVENTIONS DETR-FDSR	312

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 12 décembre 2017
par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1.1.1 Délibération qui autorise à signer les contrats			
12/12/2017	DE_2017_065	CONTRAT CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2018 à 2020	310
12/12/2017	DE_2017_066	CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE 2018 à 2020	311
12/12/2017	DE_2017_067	CONTRAT MAÎTRISE OEUVRE RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE	311
12/12/2017	DE_2017_068	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - APPROBATION PROJET - PERMIS DE CONSTRUIRE	312
7.5 Subventions			
12/12/2017	DE_2017_069	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE SUBVENTIONS DETR-FDSR	312
12/12/2017	DE_2017_069BIS	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - FDSR	313